



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N°2015-070**

**\* \* \***

**Objet :**

**Licence d'entrepreneur de spectacle.**

Délibération affichée le :

**L'an deux mille quinze et le vingt trois juin à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

**Etaient présents :**

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier — SOREL Joëlle – BLANES Michel – LEROY Annie – DEHAIL Francine – BIESSE Frédérique – VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry – BONNET Jean-louis - DEBEAUCHE Christine – DURAND Véronique - CABOCHE Chrystelle – PANTALEONE Alexandra – NADAL Olivier – MATEO Amélie — DEJEAN Anne Marie – GOMEZ René – CONTRERAS Sylvie – LECOMTE Olivier

**Pouvoirs :** CHRISTOL Marcel à SOTO Jean-François - LABEUR Martine à FALZON Serge - COLOMBIER François à SERVEL Olivier - SANCHEZ Marie-Hélène à CABOCHE Chrystelle - ADELAERE Sylvain à BLANES Michel - EDMOND-MARIETTE Gérard à CONTRERAS Sylvie - SUQUET Maguelonne à LECOMTE Olivier

**Absent :** POURTIER Jean Luc

Convocation du 17 juin 2015

Mme Amélie MATEO est élue secrétaire à l'unanimité.

En application de la réglementation sur les licences d'entrepreneurs de spectacles vivants instaurée par la loi 99-198 du 18 mars 1999, les mairies disposant de salles aménagées, même ponctuellement, pour des représentations publiques, doivent être titulaires d'une licence d'entrepreneur de spectacle de 1<sup>ère</sup> catégorie et 2<sup>ème</sup> catégorie.

En outre, l'achat de spectacles clés en main nécessite l'obtention d'une licence de 3<sup>ème</sup> catégorie.

Les licences devant être attribuées à une personne nommément désignée, il est proposé de désigner Monsieur le Maire comme titulaire des trois licences et de l'autoriser à solliciter l'attribution des licences de catégorie 1, catégorie 2 et catégorie 3.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **28 voix POUR (unanimité)**

- **DESIGNE** Monsieur le Maire comme titulaire des trois licences précitées
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'une licence de catégorie 1, catégorie 2 et catégorie 3.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Jean-François SOTO.

Accusé de réception en préfecture  
034-213401144-20150623-DEL2015-070-DE  
Date de télétransmission : 25/06/2015  
Date de réception préfecture : 25/06/2015